



# CAHIER DES ATHLÈTES

2018



# TABLE DES MATIÈRES

Mots des dignitaires	3
Déroulement de la compétition	4
Coût	5
Code d'éthique	10
Soupers des canotiers	11
Facteurs facilitants	11
Coordonnées GPS	12
Plan du site	13
Stationnements	13
Parcours	14

# MOTS DES DIGNITAIRES



Yvon Laplante  
Président

## MOT DE MONSIEUR YVON LAPLANTE

La Classique internationale de canots de la Mauricie constitue la plus ancienne compétition de course marathon en rivière au monde. Depuis maintenant 85 ans, les athlètes du canot rivalisent de persévérance et d'acharnement pour parcourir la rivière Saint-Maurice de La Tuque à Trois-Rivières. C'est avec fierté que toute l'équipe accueille cette compétition enlevante dans une fête de la tradition du sport nautique tournée vers l'avenir.



Julie Boulet députée de Laviolette  
Ministre du Tourisme  
Ministre responsable de la  
région de la Mauricie

## MOT DE MADAME JULIE BOULET

La Classique fait partie des événements emblématiques de la Mauricie ! J'invite la population à prendre part à cette grande tradition et à venir encourager les canotiers tout au long du parcours de 200 km, sur notre belle rivière Saint-Maurice. La Classique, c'est aussi l'occasion de célébrer en famille et de profiter d'une programmation culturelle variée, qui saura plaire à tous !



François-Philippe Champagne  
député libéral de la circonscription  
Saint-Maurice Champlain  
Ministre du Commerce international

## MOT DE MONSIEUR FRANÇOIS-PHILIPPE CHAMPAGNE

C'est avec un grand plaisir que je vous invite à la 85<sup>e</sup> édition de la Classique internationale de canots. En plus de réunir les meilleurs athlètes de chez-nous et d'ailleurs, cet événement est une belle occasion de célébrer notre appartenance à la Mauricie !



Stéphane Boileau  
Directeur général

## MOT DE MONSIEUR STÉPHANE BOILEAU

C'est avec fierté que l'équipe de la Classique vous présente la programmation de la compétition des athlètes et du volet culturel de notre 85<sup>e</sup> édition. Après trois ans de structuration, la nouvelle permanence vous invite à participer en grand nombre tout au long du week-end. Votre soutien et votre présence encouragent les athlètes, les membres du conseil d'administration, les partenaires et les nombreux bénévoles à continuer de tenir cet événement rassembleur en Mauricie encore longtemps.

# Déroulement de la compétition Outrigger 18km

\*Votre trousse de compétition pourra être récupérée le dimanche au bureau de la classique, 253, 3ème rue de la Pointe, Shawinigan, G9N 6T8. Vous pouvez aussi venir les récupérer le matin de la compétition au quai de Ste-Angèle à Bécancour. Votre bracelet (puce) ainsi que vos accès s'y retrouvent.

\*Un transport par navette est disponible pour votre retour sur le point de départ, si vous désirez profiter de ce service vous devez aviser le comité organisateur par courriel.

\*L'arrivée se fera en portage sur la plage sous l'arche, le premier pagayeur en OC6 doit franchir le champ magnétique (tapis) afin que votre temps soit compté. Pour les OC2 et OC1 tous les athlètes de l'équipage doivent franchir le champ magnétique. Vous devez porter votre bracelet (puce) sans quoi votre temps ne sera pas comptabilisé.

Lundi 3 septembre : Bécancour au Quai de Ste-Angèle

7H00 : Arrivée des canotiers

8h00 : Meeting d'avant course

**8h30 : Départ de la vague 1 OC6 (si le nombre d'équipe le permet)**

9h45 : Cérémonie d'ouverture traditionnelle avec Le Connector Jacques Godin (à déterminer)

10h30 : Départ de la Vague 2 OC6 ainsi que les OC1 et OC2

Heures approximatives prévues des arrivées à l'Île Saint-Quentin

12h00: Outrigger

Zone athlètes : Massage, Repas

17h00-18h00: Souper des canotiers dans le chapiteau

## Coût

- Le coût de l'inscription est de 45.00\$ par athlète. Le coût de l'inscription n'est pas remboursable sous aucune considération.

## Inscription

- Les inscriptions par courrier ou en personne devront être reçues au bureau de la Classique au plus tard le lundi 27 août 2018 à 17h00. Les coûts d'inscription seront versés en fonction des dates mentionnées dans le paragraphe précédent. L'oblitération postale servira à déterminer la date de l'inscription.
- L'inscription en ligne sera possible jusqu'au lundi 27 août 2018.
- Les athlètes pourront récupérer leur enveloppe incluant le bracelet de chronométrage du jeudi 30 août au dimanche 2 septembre 2018, au bureau de la Classique (253, 3e rue de la Pointe, Suite 207, Shawinigan, G9N 6T8)
- Tous les paiements doivent se faire en devises canadiennes.
- Le formulaire d'inscription 2018 doit être complété en entier et signé. Dans le cas contraire, votre inscription vous sera retournée et déclarée non valide. Les équipes ayant rempli le formulaire d'inscription en ligne devront signer le document en personne avant le jeudi 30 août 2018 au souper d'ouverture ou avant le jeudi 30 août au bureau de la Classique internationale de canots de la Mauricie.
- Le coût de l'inscription devra être payé au complet à la remise de votre formulaire. Aucun chèque postdaté ne sera accepté. Un chèque sans provision entraînera des frais de 50 \$ à l'équipe fautive.
- Si une équipe se retire avant la date limite d'inscription (31 août 2018), et qu'un des membres de l'équipe se réinscrit avec un nouveau partenaire, un crédit de 50 % du coût d'inscription sera appliqué pour l'inscription de la nouvelle équipe. Si les deux ou six membres de l'équipe se réinscrivent avec de nouveaux partenaires, le crédit sera applicable à chacune des équipes. Ce crédit ne pourra être appliqué que pour une seule personne.
- La signature d'un parent ou tuteur est obligatoire pour tout participant âgé de seize (16) ans ou moins.
- L'âge minimal pour participer à la Classique internationale de canots de la Mauricie est de 14 ans au moment de l'inscription.

- Chaque participant sans exception doit remplir le questionnaire d'aptitude à l'activité physique [Q-AAP] et aviser par écrit toute condition de santé particulière (médication, allergie etc.). Une liste de votre médication doit accompagner le formulaire. Les informations seront transmises à l'équipe médicale en cas d'incident.

### **3. Embarcation et équipements**

- Les embarcations mentionnées dans le présent règlement comprendront un équipage de une, deux ou six personnes. Aucune réglementation ne s'applique concernant le poids et les dimensions des bateaux. Les officiels se réservent toutefois le droit de décliner l'éligibilité à la course aux embarcations modifiées et/ou ayant des caractéristiques très différentes des outriggers typiques à une, deux ou six personnes.
- Les participants devront fournir leur équipement.
- Chaque athlète est responsable de sa sécurité, la Classique suggère très fortement le port de la veste de flottaison en tout temps, sinon un nombre de veste suffisant dans un ratio d'une veste avec sifflet pour un participant devra se trouver à l'intérieur de l'embarcation (ex: OC2 = 2 vestes avec 2 sifflets)
- Les participants doivent compléter l'entièreté du parcours avec la même embarcation, aucune substitution permise.

Voir la section 5 [sanctions]

#### 4. Informations générales sur les règlements de compétition

- Les pénalités de temps sont d'un minimum de deux [2] minutes à un maximum de quinze [15] minutes.
- Le directeur de la compétition, suite à une réunion avec les officiels, imposera la pénalité. La décision rendue sera finale et irrévocable. [charte]
- Les officiels pourront interrompre la procédure de départ si l'alignement compromet un départ équitable pour tous.
  
- Le départ sera lancé quand l'alignement sera jugé adéquat par l'officiel en charge.  
Les deux ou six athlètes inscrits sur la même embarcation devront parcourir la totalité du trajet ensemble.
- Les règles généralement acceptées de la conduite sportive seront appliquées. Toute nuisance intentionnelle, tout bris d'une embarcation adverse, ou toute conduite non sportive prise en défaut par un officiel avec une preuve factuelle sera pénalisée, la disqualification peut être envisagée. Tout équipage est responsable de son embarcation et de sa sécurité.
- Il est interdit, sur toute la longueur du trajet, de se faire accompagner par une embarcation qui ne participe pas à la course. De telles actions mènent à la disqualification du ou des compétiteurs en question. De plus, on ne peut recevoir ni rythme ni aide de toutes autres embarcations qui ne participent pas à la course. La seule aide permise se limite aux premiers soins et au remplacement de tout équipement endommagé.
- Toute consommation de substance illégale ou illicite ou de substances favorisant la performance sportive est interdite. Tout participant ayant une indisposition physique et possédant une prescription médicale pour cette substance, devra en aviser par écrit le comité organisateur au plus tard le vendredi 31 août 2018.
- Un participant voulant loger un protêt, devra soumettre son protêt par écrit, accompagné de 100 \$ comptant et ce, au plus tard une [1] heure après chacune des étapes. Le montant sera remboursé à 50% si le protêt est retenu.
- Le transport par voie terrestre ou nautique dans le but de raccourcir le parcours est interdit.

- Tout athlète ou membre de l'organisation devra s'abstenir de poser des gestes ou de tenir des propos diffamatoires ou portant atteinte à la réputation ou à l'image de la Classique internationale de canots de la Mauricie.
- Le directeur de la compétition, en accord avec les officiels de la Classique, se réserve le droit en tout temps de modifier, d'ajouter ou d'abroger les présents règlements, d'imposer toutes les sanctions jugées nécessaires.
- Une équipe qui abandonne sera automatiquement disqualifiée de la compétition.
- Aucune allocation de temps ne sera allouée pour cause de blessure ou lorsqu'un équipage est impliqué dans un accident.
- Les bracelets électroniques seront utilisés pour le chronométrage. Il est obligatoire de les conserver pour la totalité de la compétition sans quoi votre temps ne sera pas comptabilisé, ce qui entraînera la disqualification.
- Toutes les bouées gonflables de couleur jaune de la Classique internationale de canots sont numérotées et font partie du tracé à suivre pendant la course. Elles doivent être respectées tout au long de la compétition.
- Toutes les équipes rapportées par les officiels comme ayant omis de contourner une ou plusieurs bouées de parcours, telles qu'indiquées sur le tracé, recevront une pénalité. Si l'avantage est plus grand que la pénalité normalement prévue, la disqualification est possible. Toute pénalité est annulée si l'équipage corrige la situation immédiatement et effectue le trajet de façon conforme.
- Tous les canotiers devront se diriger vers les lieux indiqués par la Classique internationale de canots à la fin de la compétition.

Voir la section 5 (sanctions)

Chaque canotier et kayakiste est responsable de sa propre sécurité en attendant l'équipe de secours.



## 5. Sanctions

- Tout manquement à l'un ou l'autre des règlements en vigueur dans le code d'éthique entraîne la disqualification définitive de l'équipe sans possibilité d'appel.
- Toute équipe qui ne respectera pas le parcours ou omettra, volontairement ou non, le tour d'une bouée se verra pénalisée de 5 minutes pour une première offense, 10 minutes pour une deuxième offense et la disqualification après la troisième offense. La disqualification est possible si l'avantage encouru est plus grand que la pénalité.
  - Pour éviter la pénalité, l'équipe devra effectuer immédiatement le contour de la bouée conformément au parcours.
- Ravitaillement sur l'eau interdit : disqualification. Seulement sur terre et aux quais.
- Substitution d'un équipier ou d'une embarcation entraîne la disqualification.
- Équipement illégal (propulsion autre que par l'équipe) entraîne la disqualification.
- Omission de la remise du Q-AAP et de la fiche médicale : l'équipe ne sera pas autorisée à prendre le départ.
- Gilets de sauvetage et/ou sifflet manquant, l'équipe ne sera pas autorisée à prendre le départ.
- Toute équipe qui n'est pas sur la ligne de départ lors du coup d'envoi ne peut prendre part à l'étape et se verra disqualifiée.
- Utilisation de substances illégales entraînera la disqualification.
- Refus du port du gilet ou camisole de compétition entraînera une pénalité de 10min. Chaque athlète doit porter gilet ou camisole de compétition pour la totalité de la compétition
- Tout contact intentionnel d'une embarcation ou de l'aviron d'un compétiteur afin d'en tirer avantage sera suivi d'une disqualification si elle est prise en défaut par un pointeur ou un officiel. Chaque équipage est responsable de son embarcation.
- Modification du bracelet électronique : votre temps ne sera pas comptabilisé, ce qui vous disqualifie automatiquement.
- Un compétiteur qui essaie de tirer profit d'un avantage déloyal au départ (faux départ), recevra une pénalité de 2 minutes. Après avoir été pris en défaut une deuxième fois, le compétiteur sera disqualifié.
- À noter que les officiels de course pourront arrêter tout équipage pour une raison quelconque, à tout moment pour des raisons éthiques, de sécurité, de conformité et non-respect des règles de compétition.

# CODE D'ÉTHIQUE

Les règlements qui suivent devront être respectés par tout canotier, et ce, pour toute activité et/ou compétition au cours de la saison. Un manquement à l'une ou l'autre de ces règles entraînera automatiquement une pénalité de temps et peut même aller jusqu'à la disqualification des canotiers ou de l'équipe fautive. **AUCUN REMBOURSEMENT N'EST EFFECTUÉ pour une disqualification ou expulsion d'un événement ou d'une association.**

## Protêt

- À noter qu'aucun protêt ne sera entendu pour un manquement au Code d'éthique, les décisions sont définitives.

## Conduite

- Le canotier doit en tout temps respecter les autres compétiteurs, aucun langage abusif, menace ou acte de violence verbale ou physique ne sera toléré.
  - À noter qu'un acte de violence physique entraîne la disqualification automatique des canotiers et kayakistes fautifs et l'exclusion pour l'année suivante (Possibilité d'être banni de la compétition).
- Le canotier doit en tout temps respecter les organisateurs des différents événements et ne pourra intervenir auprès d'eux que par leurs responsables d'association.
- Le canotier s'engage à respecter chaque bénévole, peu importe son statut. Aucun langage abusif, menace ou acte de violence verbale ou physique ne sera toléré.
- Chaque canotier s'engage à respecter les lieux de compétition, la propreté des lieux sur l'eau et en dehors de l'eau. Le respect des installations et du matériel mis à la disposition des canotiers est de mise. Chaque canotier et équipe a l'entière responsabilité de son matériel et de ses déchets.
- Pour l'événement de la Classique internationale de canots, vous devez vous diriger vers l'endroit aménagé spécifiquement pour les canotiers à la fin de la compétition.
- Les produits dopants figurant sur la liste de l'AMA en conformité avec l'article 4.2.2 du Code mondial antidopage, qui vous est fournie, sont formellement interdits. Le canotier usant de substances illégales sera disqualifié de toutes compétitions pour l'année en cours ainsi que pour l'année suivante. Les produits utilisés pour usage médical devront être déclarés avec une preuve à l'appui au plus tard deux semaines avant la compétition. Un manquement à cette règle entraîne la disqualification automatique sans exception.
- Le canotier participant à la compétition représente l'image de la Classique internationale de canots, celle de ses partenaires et celle de ses commanditaires. Il est donc obligatoire pour chaque membre de l'équipage d'être vêtu d'un gilet ou d'une camisole de compétition.

Chaque canotier représente l'ensemble des siens, pour l'image de tous : agissons de façon civilisée et soyons respectueux.

## **SOUPER DES CANOTIERS**

Encore une fois cette année, il y aura un souper des canotiers à **Trois-Rivières le 3 septembre (17H-18H - sous le chapiteau)**. Tous les canotiers inscrits auront un bracelet pour le souper dans leur enveloppe remise à leur arrivée. Si vous avez commandé des bracelets supplémentaires, ils seront aussi mis dans l'enveloppe.

Il est obligatoire de porter le bracelet pour recevoir le repas.

## **FACTEURS FACILITANTS**

### **SHAWINIGAN**

**CSSS de l'Énergie** : 50 119e rue, Shawinigan-Sud, G9P 5K1, (819) 801-4043.

**Sureté du Québec** : 1600 Boulevard Hubert-Biermans, Shawinigan, QC G9N 8L2, (819) 539-6262.

**Alignement Patenaude** : 1466 105e Rue, Shawinigan, G9P 1M3, (819) 537-6687.

**Pharmacie Jean Coutu** : 2722 Boulevard Royal, Shawinigan, G9N 8M3, (819) 539-1119.

**Canadian Tire** : 1555 Rue Trudel, Shawinigan, G9N 8K8, (819) 537-3888.

### **TROIS-RIVIÈRES**

**Canadian Tire** : 3525 Boulevard des Forges, Trois-Rivières, G8Y 4P2, (819) 378-4045.

**Centre hospitalier régional de Trois-Rivières (Hôpital Sainte-Marie)** : 1991 Boulevard du Carmel, Trois-Rivières, G8Z 3R9, (819) 697-3333

**Sureté du Québec** : 1445 Rue Saint Maurice, Trois-Rivières, G8V 2N1, (819) 379-7636

**Point S - Pneus Ratté Centre Du Camion Trois-Rivières** : 2420 Boulevard des Récollets, Trois-Rivières, G8Z 3X7, (819) 379-9993

**Pharmacie Jean Coutu** : 1650 Rue Royale, Trois-Rivières, G9A 4K3, (819) 378-1444

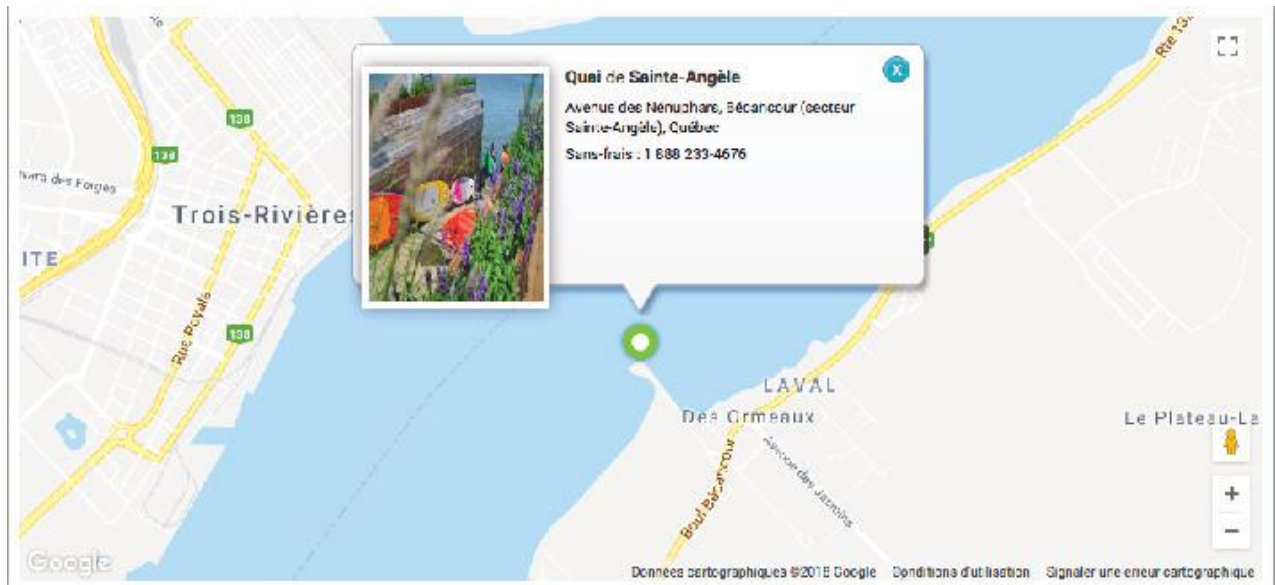
# COORDONNÉES GPS DES BOUÉES SELON LE PARCOURS OUTRIGGER

Bouée	Coordonnées
#1	48°20'52.2"N 72°29'38.8"W 48.347841, -72.494122
#2	48°18'38.5"N 72°32'15.2"W 48.328808, -72.537548
#3	48°20'23.5"N 72°32'18.0"W 48.338888, -72.538822
#4	48°20'54.5"N 72°31'30.4"W 48.348541, -72.525104
#5	48°20'18.2"N 72°31'08.8"W 48.338852, -72.518411

# PLAN DU SITE

## QUAI DE SAINTE-ANGÈLE

101 Avenue des Nénuphars, Bécancour, QC G9H 4T6



# STATIONNEMENTS

## VIGNETTES DE STATIONNEMENT

- Chaque équipe de OC1 et OC2 n'aura droit qu'à un seul véhicule, chaque équipe de OC6 aura droit à deux véhicules. Les vignettes de stationnement seront fournies dans la trousse de l'athlète et devront être accrochées visiblement dans le ou les véhicules pour avoir accès aux stationnements réservés aux athlètes.
- Il est important de prévoir un conducteur pour ramener le véhicule du côté de l'île Saint-Quentin. Si l'équipe/athlète a besoin d'un service de navette l'information devra être fournie dans le formulaire d'inscription à l'endroit prévu.

# PARCOURS

